

COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES



Procès-verbal n°25 Réunion du 18/02/2022

Animateur : M. SABANI

Présent(e)s : Mme LOMON – MM. FOFANA – BORDET (CD)

**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2021/2022 validée par le Comité Directeur le 08/12/2021 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
<u>Engagement Football Educatif :</u>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<u>Engagement Libre - Futsal :</u>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 7	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
<u>Clubs débiteurs</u>	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<u>Modification de match</u>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<u>Feuilles de match</u>	
● Absence de transmission de FMI dans les délais	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) jusqu'au mardi 12h00	9,50 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le match)	/
● 2* demande pour non-envoi feuille de match papier après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le match)	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €

<u>Licences / Qualification</u>	
• Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
• Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
• Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
• Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
• Joueur non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
• Dirigeant(e) non licencié(e) inscrit(e) en arbitre assistant(e)	100,00 €
• Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
• Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
• Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
• Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
• Absence physique dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match.	50,00 €
• Absence de dirigeant sur la feuille de match	50,00 €
<u>Terrains</u>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<u>Suspension de terrain ferme</u>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
• Réclamations, réserves	43,50 €
• Evocations	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de :	43,50 €
• Appels réglementaire	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<u>Présence club</u>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
<u>Forfaits</u>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du w-end à venir)	/
• 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	30,00 €
• 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	60,00 €
• 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du w-end à venir)	90,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<u>Forfait coupes</u>	
<u>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</u>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €

DISCIPLINES

Ouverture du dossier disciplinaire

• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non production de rapport réclamé par la commission	15,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF

• Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement par la 3CD le VENDREDI Football Educatif de 00h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot Educatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er mercredi suivant le plateau)	/
• 2* demande pour non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

<u>Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)</u>	
• Dès la 1 ^{ère} infraction	15,00 €
• Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	15,00 €
<u>Absence non justifiée aux matchs</u>	
• Dès la 1 ^{ère} infraction	40,00 €
• Dès la 2 ^{ème} infraction, amende financière et pour chaque retard de :	40,00 €
<u>Absence non justifiée aux convocations devant les commissions</u>	
• Dès la 1 ^{ère} absence à une convocation devant une commission, amende financière par absence de :	30,00 €
<u>Absence de rapports</u>	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• le rapport n'arrive jamais, amende financière par rapport de :	10,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 12/02/2022 au 18/02/2022					
Dossier N°354	11/02/2022		3CD	Réception rapport officiel de l'arbitre nous informant de l'absence de l'équipe de TRAIT D'UNION : FUTSAL D1 du 11/02/2022 - n°24079669 TRAIT D'UNION FC 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 1	GENNEVILLIERS SOCCER 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) TRAIT D'UNION FC 1 3ème Forfait non avisé de l'équipe TRAIT D'UNION FC 1 Amende 90€ (voir Annexe Financière n°2) Engendrant le Forfait Général Amende 180€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacements d'arbitrage et délégué à la charge du club de TRAIT D'UNION FC 1
Dossier N°355	13/02/2022	540588	STADE Français	Le club nous informe qu'il y a un doublon de match le 19/02/2022 : U14 D4 du 19/02/2022 - n°23429068 STADE Français 1 / BOURG LA REINE 1 COUPE HDS U14 du 19/02/2022 - n°24385800 STADE Français 1 / NEUILLY OLYMPIQUE 1	La 3CD prend note et informe que la coupe est prioritaire sur le championnat. Par conséquent la rencontre ci-dessous est reportée au SAMEDI 26 MARS 2022 U14 D4 du 19/02/2022 - n°23429068 STADE Français 1 / BOURG LA REINE 1
Dossier N°356	14/02/2022		3CD	Suite au forfait général du club de TRAIT D'UNION FC en championnat FUTSAL D1, le club est donc forfait en coupe HDS FUTSAL : COUPE HDS FUTSAL du 19/02/2022 - n°24322688 PUTEAUX FUTSAL 1 / TRAIT D'UNION	La 3CD vous informe que le match n'aura pas lieu. Le club de PUTEAUX FUTSAL qualifié pour le prochain tour
Dossier N°357	16/02/2022		3CD	Réception FMI, match non joué pour 2eme dirigeant manquant. SENIORS D5 poule A du 13/02/2022 - n°23430936 STADE Français 2 / FONTENAY AUX ROSES 1	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner

Dossier N°358	16/02/2022		3CD	Réception FMI forfait non avisé d'ABEILLE RUEIL : ANCIENS D3 du 13/02/2022 - n°23429605 CLICHY S/SEINE 11 / ABEILLE RUEIL 11	CLICHY S/SEINE 11 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ABEILLE RUEIL 11 1er Forfait non avisé de l'équipe ABEILLE RUEIL 11 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°359	16/02/2022		3CD	Réception FMI nous informant que le match ci-dessous n'a pas été joué pour nombre de joueurs non atteint pour jouer pour le club de MONTRouGE FC : U18 D4 poule Accession du 13/02/2022 - n°24347783 CHAVILLE FC 1 / MONTRouGE FC 3	CHAVILLE FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) MONTRouGE FC 3 1er Forfait non avisé de l'équipe MONTRouGE FC 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°360	16/02/2022		3CD	Réception FMI et rapport de l'arbitre officiel, forfait non avisé de CHATILLONNAIS SCM : U14 D5 Poule Consolante C du 12/02/2022 - n°24395780 JEUNES D'ANTONY 1 / CHATILLONNAIS SCM 2	JEUNES D'ANTONY 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) CHATILLONNAIS SCM 2 1er Forfait non avisé de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais de déplacement d'arbitrage à la charge de CHATILLONNAIS SCM
Dossier N°361	16/02/2022		3CD	Réception extrait de décision commission régionale Futsal du 14/02/2022. Décision : - avance la rencontre de R1 au lundi 07/03/2022 à 21h15 au gymnase Henri Wallon de BAGNEUX. - report du match de Coupe des Hauts de Seine Futsal du 06/03/2022 concernant BAGNEUX FUTSAL 1.	La 3CD prend note de la décision et avance la rencontre ci-dessous au DIMANCHE 27 FEVRIER 2022 COUPE HDS FUTSAL du 06/03/2022 - n°24322689 FC ASNIERES FUTSAL 1 / BAGNEUX FUTSAL AS 1
Dossier N°340-4	17/02/2022	582618	JABC	Réception du courriel du service des sports de la ville de Bois-Colombes nous informant de la non disponibilité des agents pour la rencontre ci-dessous : FUTSAL D1 du 06/02/2022 - n°24079679 JABC 1 / HOMENMEN FRANCE 1	La 3CD prend acte du courriel et transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner

Dossier N°362	15/02/2022		3CD	Réception d'un courrier du service des sports de la Mairie de SEVRES, nous informant de l'indisponibilité des installations du lundi 14 mars au dimanche 3 avril 2022.	<p>La 3CD prend note et demande au club d'UNION SEVRIENNE de prendre leur disposition, concernant les matchs ci-dessous :</p> <p>FUTSAL U15 du 20/03/2022 - n°24206826 SEVRES FUTSAL 1 / ISSY LES MX FC 1</p> <p>FUTSAL D1 du 27/03/2022 - n°24079697 SEVRES FUTSAL 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 1</p> <p>FUTSAL U17 du 27/03/2022 - n°24205906 SEVRES FUTSAL 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 1</p> <p>FUTSAL U13 du 27/03/2022 - n°24206122 SEVRES FUTSAL 1 / ASS FUTSAL COURBEVOIE 1</p> <p>FUTSAL U15 du 27/03/2022 - n°24206798 SEVRES FUTSAL 2 / SEVRES FUTSAL 1</p> <p>FUTSAL U15 du 03/04/2022 - n°24206834 SEVRES FUTSAL 1 / JABC 1</p> <p>FUTSAL U15 du 3/04/2022 - n°24206835 SEVRES FUTSAL 2 / LES PETITS PAINS 1</p>
Dossier N°363	15/02/2022		3CD	Réception FDM papier et des rapports des officiels nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu. COUPE HDS FUTSAL du 11/02/2022 – n°24322686 HOMENMEN France 1 / SCEAUX FC 1	La 3CD transmet le dossier à la commission statuts et règlement pour décision à donner

CHAMPIONNAT U16 D5 PHASE 2

Veillez trouver ci-dessous les poules de la phase 2 :

U16 D5 - Poule Accession	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500561	NANTERRE ENT.S.
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
500748	VANVES STADE
509795	BOURG LA REINE A.S.
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
527758	SEVRES F.C. 92
550679	MONTRouGE F.C. 92
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION

U16 D5 - Poule Consolante A	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
500561	NANTERRE ENT.S.
514386	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL
520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
530289	COLOMBES L.S.O.
540588	STADE FRANCAIS
542423	JEUNESSE S. C. NANTERRE 92 A.
546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.
550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.
551497	COURBEVOIE S. F.

U16 D5 - Poule Consolante A	
500748	VANVES STADE
509310	CHATILLONNAIS S.C.M.
509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.
512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
527758	SEVRES F.C. 92
542392	JEUNES D'ANTONY ASS.
546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.
549265	CHAVILLE F.C.
551497	COURBEVOIE S. F.
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION
590400	METRO TRANSPORTS PARIS US

CHAMPIONNAT U14 D5 PHASE 2

Veillez trouver ci-dessous les poules de la phase 2 :

U14 D5 - Poule Accession	
500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
500638	VILLENEUVE LA GARENNE AM.
500692	MEUDON A.S.
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.
512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
540587	NEUILLY OLYMPIQUE
542423	JEUNESSE S. C. NANTERRE 92 A.
542440	RUEIL MALMAISON F.C.
549265	CHAVILLE F.C.
551497	COURBEVOIE S. F.

U14 D5 - Poule Consolante A	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500038	ASNIERES F.C.
500561	NANTERRE ENT.S.
500744	SURESNES J.S.
514386	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL
520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.
523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
530289	COLOMBES L.S.O.
540587	NEUILLY OLYMPIQUE
542423	JEUNESSE S. C. NANTERRE 92 A.
546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.
550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.

U14 D5 - Poule Consolante B	
500005	CLICHY S/SEINE U.S.
500038	ASNIERES F.C.
500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
500561	NANTERRE ENT.S.
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
500744	SURESNES J.S.
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.
527758	SEVRES F.C. 92
528217	A. S. ARARAT ISSY
540588	STADE FRANCAIS

U14 D5 - Poule Consolante C	
500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL
500748	VANVES STADE
509310	CHATILLONNAIS S.C.M.
509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.
509795	BOURG LA REINE A.S.
512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.
519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.
542392	JEUNES D'ANTONY ASS.
553138	C. S. M. CLAMART FOOTBALL
564045	ANTONY FOOT EVOLUTION
590400	METRO TRANSPORTS PARIS US

COUPES HDS

Nous vous rappelons que les prochains tours de coupes auront lieu les 26 et 27 mars 2022

FMI MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D5 poule Consolante B

13/02/2022 n° 24394941 Clichy S/Seine Us 4 / Issy Les Mx Fc 4

Futsal U15

12/02/2022 n° 24205976 Sceaux Fc 1 / Jabc 1

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2

Seniors D3

06/02/2022 n° 23430731 Luth Sc 1 / Boulogne Bil Ac 3

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Poule A

12/02/2022 N°24043918 Boulogne Bil. Ac / Colombes Lso 1
12/02/2022 N°24043919 Boulogne Bil. Ac 8 / Boulogne Bil. Ac 6

U12 Poule B

12/02/2022 N°24043990 Metro Trans. Us 1 / As Ararat Issy 2

U13 Poule A

12/02/2022 N°24044564 Courbevoie Sports 2 / Villeneuve La Garen 1

U13 Poule B

12/02/2022 N°24044620 Csm Clamart Foot 1 / Montrouge F.C. 92 3

U13 Poule F

12/02/2022 N°24044846 Bagneux Com 4 / Antony Foot Evolutio 2

U12 Espoir / Phase 2 Poule A.St Maximin

12/02/2022 N°24330841 Boulogne Bil. Ac 2 / As Ararat Issy 1

U10 Poule N

12/02/2022 N°24042336 Levallois Sc 4 / Nanterre Es 4

U10 Poule O

12/02/2022 N°24042419 Bagneux Com 1 / Plessis Robinson Fc 1

U10 Poule P

12/02/2022 N°24042476 Bagneux Com 2 / Plessis Robinson Fc 2

U11 Poule I

12/02/2022 N°24043100 Csm Clamart Foot 3 / Vanves Stade 3

C.D.I.F – Groupe F.M.I.
Réunion du Jeudi 17 Février 2022

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup - A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit **tous les jeudis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL IMPORTANT

RAPPEL IMPORTANT

Toutes les rencontres, que ce soit en foot à 11 ou en foot à 8 doivent se faire avec une feuille de match.

Si vous ne pouvez pas clôturer votre feuille de match sur la tablette, vous devez « **OBLIGATOIREMENT** » remplir une feuille papier sous peine d'amendes pour absence de feuille de match.

ENCORE UNE FOIS, LA PRESQUE TOTALITE DES FEUILLES NON TRANSMISES PROVIENNENT DE RENCONTRES OU LE CLUB VISITEUR A FAIT SA PREPARATION SUR TABLETTE MOINS D'UNE HEURE AVANT LA RENCONTRE

VOUS DEVEZ PREPARER VOTRE EQUIPE AU PLUS TARD LE VENDREDI SOIR SUR LE SITE « FMI.FFF.FR »

Réponse aux clubs

RAPPEL IMPORTANT EN FUTSAL : QUALIFICATIONS DES JOUEURS /

UN U16 NE PEUT JOUER EN U15 FUSAL

UN U18 NE PEUT JOUER EN U17 FUTSAL

AS CHEMINOTS OUEST / OLYMPIQUE NEUILLY (24394076)

122 interventions sur la rencontre pour où récupérer les rencontres où les transmettre

Alors qu'une seule transmission d'équipes est nécessaire

Normal que vous ayez des problèmes de récupération de rencontre sur la tablette.

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6).

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – n°24385643

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – n°23428884

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 1^{er} mars à 12h au district.

U 18 F

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule U : 24381590 – U.S.A. CLICHY

U 16

Pour absence de récupération des données (cas n°4)

D4 – 23433841 – F.C. ASNIERES

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

D5 B – 24393322 – GARCHES VAUCRESSON

U 15 F

Pour absence de récupération des données (cas n°4)

Poule Elite : 24381915 – NEUILLY OLYMPIQUE

U 14

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D 5 A: 24394941 – F.C. ISSY .4.

SENIORS FUTSAL

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

D1 – 24079670 – CHATILLON FUTSAL

U 17 FUTSAL

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule U : 24205896 – GENNEVILLIERS SOCCER et J.A. BOIS COLOMBES

U 13

Pour absence de récupération des données (cas n°4)

Poule B : 24044564 – C.S.M. CLAMART

Poule E : 24044791 – STADE VANVES

U 12 Espoirs

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

MAXIMIN : 24330641 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

U 12

Pour absence de récupération des données (cas n°4)

Poule K : 24044508 – U.S.A. CLICHY

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule A : 24043918 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

Poule I : 24044396 – U.S.A. CLICHY

Poule J : 24044452 – U.S.A. CLICHY

U 11

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

Poule A : 24042652- METRO U.S.

Poule I : 24043100 – C.S.M. CLAMART

2^{ème} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général

Amende de 50 € au club fautif (2^{ème} infraction dans une période de 3 mois pour la même équipe en Foot à 8)

U 13

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

Poule F : 24044846 – BAGNEUX COM

1^{er} avertissement sur PV du 29 JANVIER 2022

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.